## DEPARTEMENT de la Gironde

#### **COMMUNE DE VALEYRAC**

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL DE VALEYRAC PROCES-VERBAL

Nombre de membres

en exercice: 15

Séance du mercredi 29 janvier 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoqué

Présents: 15

le 24 janvier 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis BRETON.

Votants: 15

<u>Sont présents:</u> Joël BERGEY, Sébastien COUTHURES, Dominique JOANNON, Didier CHEVET, Marie-Viviane BAGAT, Mireille DUPUIS, Didier BAGAT, Jean-Claude LACROIX, Jean-Louis BRETON, Jean-Pierre BERGEY, Dominique

JACQUEMIN, Bernard CORTINOVIS, Robert BAGAT, Mélissa

BERGEY/BARTHELEMY, Pierre DENYS

Représentés: Excuses: Absents:

Secrétaire de séance: Dominique JACQUEMIN

Désignation du secrétaire de séance: M. Dominique JACQUEMIN

Le compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2019 a été approuvé

M. le Maire aborde l'ordre du jour :

### **DELIBERATIONS:**

Objet: Approbation des statuts du Syndicat mixte ouvert A.GE.D.I
- DE 2020 001-

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

#### Le Conseil municipal,

#### après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,

APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,

APPROUVE la modification de l'objet du syndicat.

**AUTORISE** Monsieur Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

# Objet: Avenant n°1 à la convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes en préfecture – DE 2020 002 -

VU le code des collectivités territoriales.

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 et notamment l'article 139 relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

VU le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 modifié relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité définissant les conditions de télétransmission des actes,

VU la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2012 relative à la mise en œuvre de la transmission de certains actes entre la Préfecture de la Gironde et la Commune de Valeyrac,

**CONSIDERANT** que lors de la signature de la convention relative à la télétransmission des actes, les actes d'urbanisme ont été exclus de son périmètre, notamment en raison de la taille et du format des fichiers,

**CONSIDERANT** que les dernières versions de l'application @CTES permettent dorénavant la télétransmission de fichiers volumineux, adaptés aux documents d'urbanisme,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif à la mise en œuvre de la télétransmission de l'ensemble des actes en incluant les fichiers volumineux,

### Le conseil municipal Après avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1, annexé à la présente délibération, relatif à la mise en œuvre de la télétransmission de l'ensemble des actes de la collectivité.

### Objet: Demande de subvention au titre de la DETR 2020 - DE 2020 003 -

Vu le code des collectivités territoriales L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-19 à R.2334-35 ;

Vu la circulaire de la préfecture du 27 décembre 2019 ayant pour objet de rappeler les conditions d'éligibilité des communes à la DETR 2020 ;

M. le Maire rappelle la date limite des transmissions des dossiers de subventions au 31 janvier 2020 et propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la préfecture pour le projet de réfection de la toiture de la mairie.

Le coût d'objectif des travaux est estimé à 29 635,75 € HT.

Son financement serait le suivant :

FINANCEMENT	
-------------	--

BESOINS PREVUS HT		RESSOURCES DEMANDEES HT	
Réfection de la toiture de la	29 635.75 €	Subvention DETR 35%	10 372.51 €
mairie		Autofinancement	19 263.24 €
Total	29 635.75 €	Total	29 635.75 €

Le cout global prévisionnel de l'opération :

Montant HT	29 635.75 €
TVA 10%	2 963.58 €
<b>Montant TTC</b>	32 599.33 €

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### **APPROUVE**

- le projet de réfection de la toiture de la mairie
- le plan de financement ;

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de subvention au titre de la DETR 2020.

## Objet: Motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin – DE 2020 004 -

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires-;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence,

## LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité

Demande à Monsieur le président de la République Française de :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE;
- de reconnaitre à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

### **QUESTIONS DIVERSES**:

#### Participation à la lutte contre les frelons asiatiques

M. le Maire propose de faire un point sur le matériel afin de commander à nouveau des produits pour les piégeages et continuer la lutte contre les frelons asiatiques.

M. Didier CHEVET et M. Dominique JACQUEMIN font un bilan de la situation. Ils précisent qu'il est constaté une baisse importante des nids et des frelons par rapport à l'année dernière.

L'année dernière : 32 nids ont été supprimés sur le territoire. La campagne de piégeages réalisée au printemps a permis de détruire : environ 400 reines fondatrices. Cette année seulement 2 nids ont été supprimés.

#### Travaux de routes

M. Didier BAGAT a remarqué un trou sur la route des lilas à La Verdasse ainsi que sur la route de Troussas.

M. Maire dit qu'il est prévu de mettre de l'enrobé, les agents interviendront dès que possible.

## Réflexion sur un projet d'aménagement de la place du bourg :

M. Didier BAGAT fait remarquer que lors d'évènement au bourg le parking de la place est insuffisant. Il propose de réfléchir sur un projet de parking derrière la salle des fêtes.

M. Jean-Pierre BERGEY demande de profiter de cette réflexion pour envisager un espace de jeux et récupérer le terrain constructible de l'aire de loisirs actuelle.

Mme Dominique JOANNON souhaiterait également une réflexion sur l'ensemble du stationnement de la place.

M. le Maire est favorable pour étudier le projet lors des prochaines commissions.

La séance est levée à 19h20

NOM	FONCTION	SIGNATURE
BERGEY Joël	Conseiller Municipal	2
COUTHURES Sébastien	Conseiller Municipal	
JOANNON Dominique	Adjointe Au Maire	
CHEVET Didier	Conseiller Municipal	
BAGAT Marie-Viviane	Adjointe Au Maire	
DUPUIS Mireille	Conseillère Municipale	
BAGAT Didier	Conseiller Municipal	
LACROIX Jean-Claude	Adjoint Au Maire	
BRETON Jean-Louis	Maire	
BERGEY Jean-Pierre	Adjoint Au Maire	
JACQUEMIN Dominique	Conseiller Municipal	
CORTINOVIS Bernard	Conseiller Municipal	
BAGAT Robert	Conseiller Municipal	
BERGEY/BARTHELEMY Mélissa	Conseillère Municipale	
DENYS Pierre	Conseiller Municipal	